

Déconfinement COVID-19

Principaux repères

Protocole national de déconfinement
Ministère du travail / version du 24 juin 2020

Dr CALON, Dr DOUKHAN – Médecins du travail
F. DERNIAUX - Ingénieur prévention IPRP

La démarche de déconfinement, basée sur les principes généraux de prévention (art L 4121-2 du code du travail) doit conduire par ordre de priorité :

- A éviter les risques d'exposition au virus
- A évaluer les risques qui ne peuvent être évités
- A privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle

3 types de mesures de prévention à prendre en compte :

- Mesures Organisationnelles
- Mesures Techniques
- Mesures Humaines



Désignation d'un REFERENT COVID-19 dans l'entreprise

Mesures de prévention

- Séquencement des activités
- Horaires décalés
- Gestion des flux et circulation
- Règles de distanciation AVEC et SANS masques

Organisationnelles

- Aération des locaux
- Mise en place d'écrans de protection
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces (zones de contact)

Techniques

- Les équipements de protection individuelle
- Ne pas se serrer les mains, ni accolade
- Se laver les mains régulièrement
- Eviter de se toucher le visage (nez et bouche)
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable

Humaines

Protocoles des personnes symptomatiques et des contacts rapprochés

Protocoles médicaux

Séquencements et horaires décalés :

- La présence physique ponctuelle ou périodique des travailleurs, lorsqu'elle est nécessaire, doit être organisée de façon à être étalée pour limiter le nombre de salariés rejoignant simultanément l'entreprise

Moyens de transport :

Eviter les horaires d'affluences

En entreprise :

- Prévoir des arrivées et départs en « décalés » afin de limiter les goulots d'étranglements
- Condamner les tourniquets

En tenant compte de la configuration des locaux :

Séparation des flux :

- Sens unique dans les couloirs, escaliers avec marquages visibles au sol pour éviter les croisements
- Portes d'entrée et sortie différenciées
- Réorganisation des horaires pour éviter les arrivées nombreuses
- Ascenseurs : Limiter le nombre de personnes

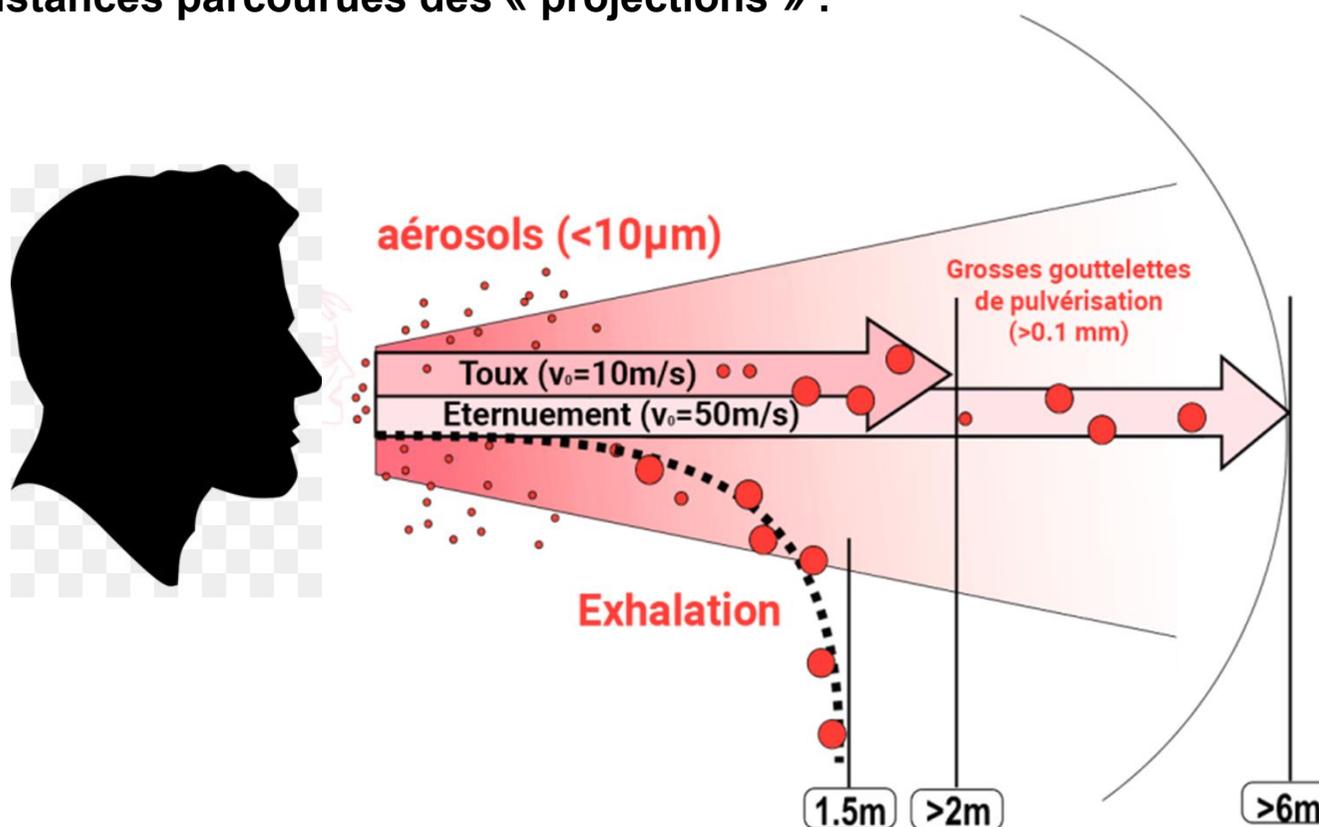
Locaux commun (salle de réunion) ou sociaux :

- Portes ouvertes,
- Déterminer le nombre de personnes autorisées

Zones d'attentes:

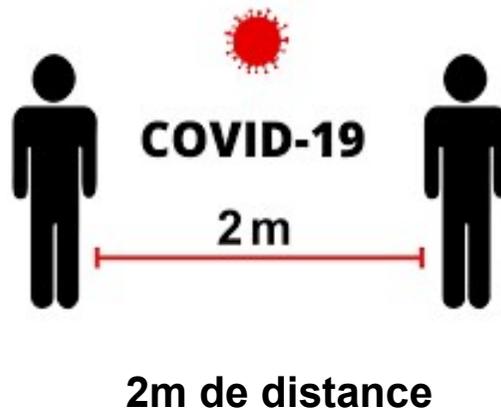
Marquage au sol : entrées, sorties

Distances parcourues des « projections » :



RECOMMANDATIONS DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL IPAL

SANS MASQUE



AVEC MASQUE

Déplacements au sein de l'entreprise
Utilisation de l'ascenseur ...



Si distance non respectée



Port du masque respiratoire

Ventilation / aération

- ✓ Privilégier l'apport d'air frais naturel
(ex : *Laisser les fenêtres entrebâillées en permanence*)
 - ✓ Aérer régulièrement les pièces fermées
- Fréquence : toutes les 3 heures
Durée : 15 minutes

Climatisation

- ✓ Fonctionnement en 100% d'air neuf dans la mesure du possible
- ✓ Arrêt du recyclage

Dans les 2 cas

Entretien ET maintenance préventive des filtres et bouches d'aération ...
(cf *fiche conseil IPAL : Ventilation et climatisation*)



Ventilateur mécanique

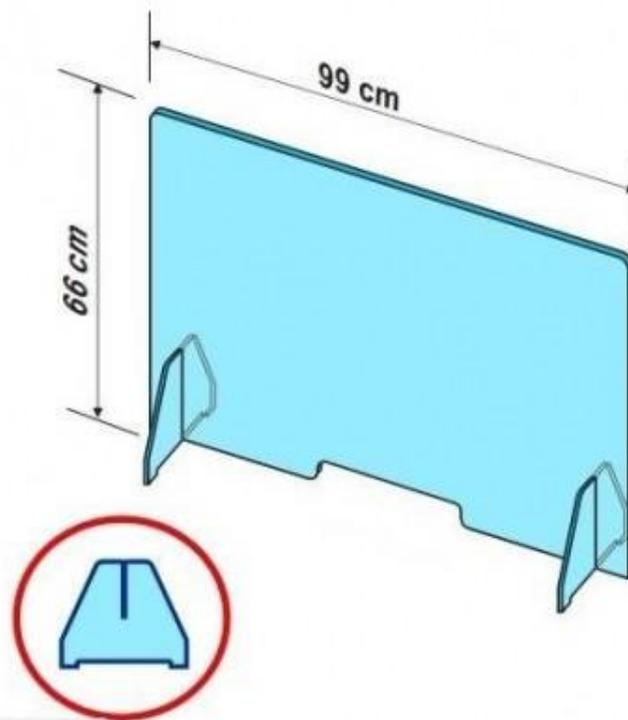
A déconseiller s'il est utilisé collectivement

Mesures de prévention TECHNIQUES

Mise en place d'écrans

Mise en place d'un écran :

- ✓ Contacts fréquents et rapprochés (ex : accueil du public)
- ✓ Impossibilité de respecter les règles de distanciation



PAROI RIGIDE :

Matériau : type plexiglas ou équivalent
Facilement lavable



Dimensions à adapter
en tenant compte de l'activité

Nettoyage des locaux après confinement :

Si le bâtiment n'a pas été occupé dans les 5 jours précédents l'ouverture, un nettoyage suffit

Sinon, nettoyage avec un produit d'entretien virucide (Norme EN 14476)

Nettoyage des locaux :

Utiliser des produits nettoyant classique (ex : savon, détergents ...)

Fréquence :

Sol : Journalier

Surfaces et objets fréquemment touchés : 2 fois / jour minimum

Désinfecter :

Lorsque l'évaluation des risques le justifie et/ou en cas de survenue d'un cas COVID 19 sur le lieu de travail :

Principe du lavage / désinfection à l'humide

Produit désinfectant (Norme EN 14476)

Cf (fiche conseil IPAL)



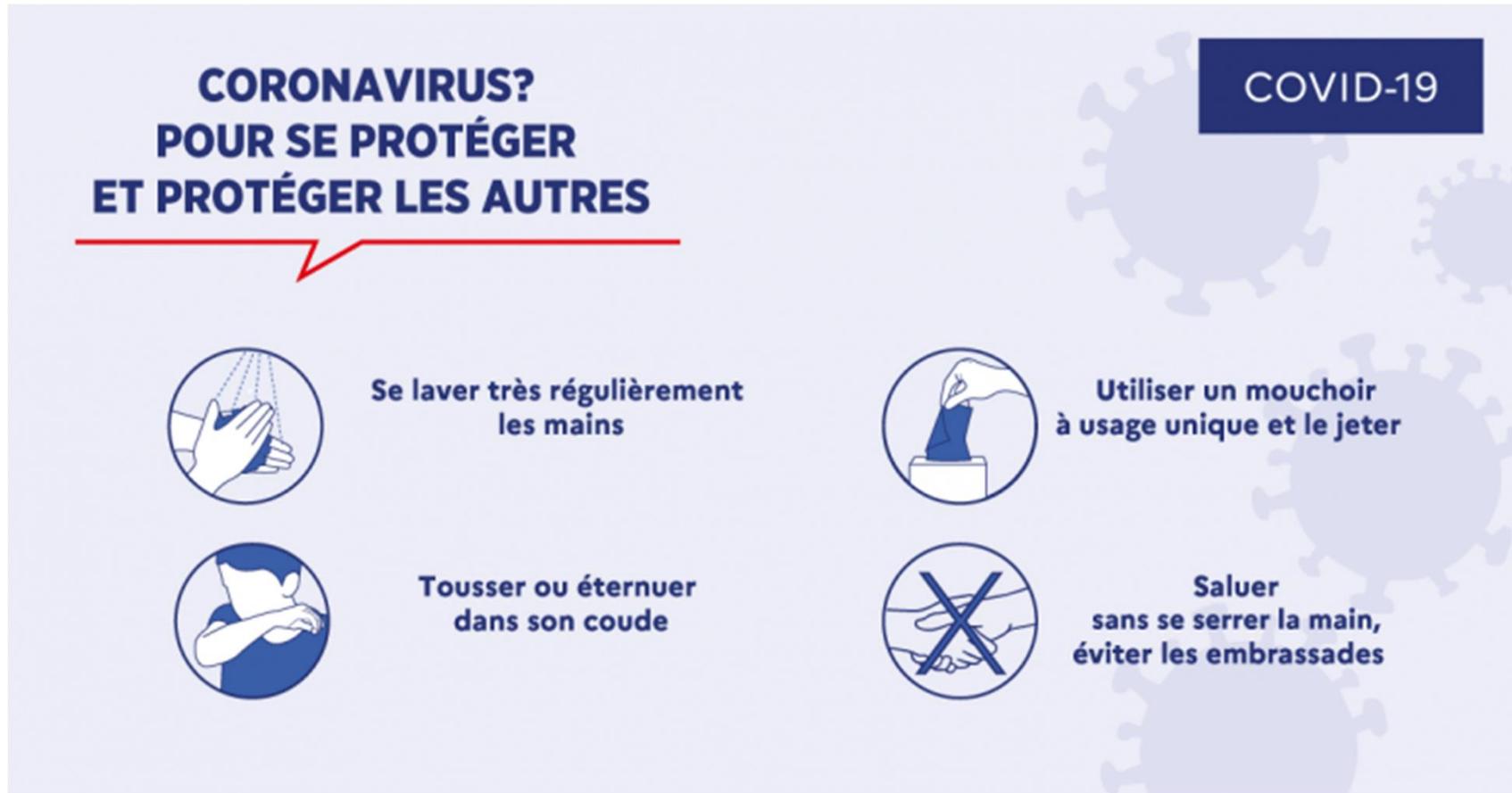
Proscrire l'utilisation de l'aspirateur par voie sèche dépourvu de filtre haute efficacité (HEPA)

Mesures de prévention HUMAINES

Gestes barrières

**CORONAVIRUS?
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

COVID-19



-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

MASQUES RESPIRATOIRES:

- **Masque dit « grand public »** (alternatif à usage non sanitaire) :

Catégorie 1 : Personnels affectés à des postes ou missions comportant un contact régulier avec le public (hôtesse de caisses, agents des forces de l'ordre ,,)

Catégorie 2 : Contacts occasionnels avec d'autres personnes dans le cadre professionnel

- **Masque chirurgical , FFP1**

- **Masque FFP2, FFP3** : destinés aux professionnels médicaux ou risques particuliers

Gants, visières, lunettes, surblouses, charlottes :

Ils sont utilisés en complément des gestes barrières et en tenant compte de l'évaluation des risques



Ne pas se porter les mains gantées au visage

Protocole de prise en charge d'une personne SYMPTOMATIQUE



SYMPTOMES :

Fièvres, toux, maux de tête intenses, **OU** sensations de malaise

ISOLEMENT DE LA PERSONNE

Dans une pièce dédiée en appliquant immédiatement les gestes barrières (masque, distanciation ...)

MOBILISATION DU PROFESSIONNEL INTERNE

Infirmier d'entreprise ou en santé au travail, Sauveteur secouriste du travail ...



RECHERCHE DES SIGNES DE GRAVITE

- ✓ Difficultés respiratoires
- ✓ Fréquence respiratoire > 20 / min
- ✓ Troubles de la conscience, désorientation

OUI

**APPELER LE 15
ET
SUIVRE LES CONSIGNES**

NON

**ORGANISER
LE RETOUR A DOMICILE**

En tenant compte du protocole anticipé de départ de l'entreprise, Se rapprocher du médecin du travail ou de l'infirmier en santé au travail

Protocole de prise en charge Des PERSONNES « CONTACT »



SYMPTOMES :

Fièvres, toux, maux de tête intenses, OU sensations de malaise

OBJECTIF :

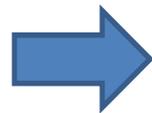
Elaborer une matrice des contacts et leurs qualifications (personnes contact à risque FAIBLE ou ELEVE) pour faciliter l'identification des personnes en cas de survenu d'un cas avéré



Recherche des personnes « CONTACT »

J- 2

J

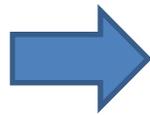


**SE RAPPROCHER DU MEDECIN DU TRAVAIL
POUR ADAPTER VOTRE PROTOCOLE**

Mise à jour du Document unique:

L'actualisation du document unique DUERP prévue par l'article R.4121-2 du code du travail est nécessaire du fait de l'épidémie actuelle liée au virus COVID-19.

Le document unique a pour objectif d'évaluer les risques, plus précisément les situations dangereuses et de définir le plan d'action prévu,



**Contactez votre médecin du travail
ou son équipe pluridisciplinaire
pour vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche**